

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4104 - Mercredi 13 Avril 2022 - Prix : 200 Fc

AÉRIEN :

Les monomoteurs interdits de vols commerciaux...



AFFAIRE BAPALÉ :

Liberté provisoire pour tous les suspects

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Avril 2022**

Lever du soleil:

06h 12mn

Coucher du soleil:

18h 05mn

Fadjr : 04h 59mn

Dhouhr : 12h 12mn

Ansr : 15h 20mn

Maghrib: 18h 08mn

Incha: 19h 22mn



AGRICULTURE

Près de 6km de pistes rurales seront ouvertes dans le Nyumakele

Samedi dernier, le point focal du projet PIDC, Youssouf Mohamed accompagné de 7 entrepreneurs en BTP se sont rendus à Nyumakele pour visiter la voie où le PIDC envisage ouvrir (bétonner) des pistes rurales vers les champs pour faciliter la tâche aux agriculteurs des villages agricoles dont Gnamboimro, Ongojou et Komoni.



Une joie immense se lit sur les visages des bénéficiaires qui estiment que leurs activités ne connaissent pas un réel développement à cause du manque d'infrastructures leur permettant de transporter facilement leurs semences et produits après récolte. Plus de 6km de routes secondaires vers les lieux de cultures vivrières sont prévues par le projet PIDC.

« De Mnadzyi Chumwe- Mrijou dans la commune de Chaweni, (...) Ongojou-Hantsahi, on prévoit d'ouvrir des voies facilitant aux agriculteurs de ramener leurs besoins matériels et surtout écourter le chemin pour un sérieux gaine temps »,

avance Youssouf Mohamed, point focal du projet PIDC. Ce dernier montre que les critères de recrutement de l'entreprise sont déjà connus. « Celle qui a les critères et qui sera moins coûteuse tout en répondant le cahier de charge se verra confier la réalisation des ouvrages en toute impartialité », poursuit le point focal.

La danse et le chant de l'agriculteur de Nyumakélé, qui d'ailleurs a

perdu son statut de grainier de l'île, ont animé la zone de couverture du projet et à l'unanimité, ces fidèles de la terre laissent entendre que seule une agriculture mieux accompagnée peut résoudre plus que la moyenne des difficultés financières qui frappent le pays. Il est à rappeler que les projets ne manquent pas à Anjouan mais le suivi pose la fâcheuse équation à multiples inconnus.

Nabil Jaffar

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



OFFRE RAMADAN

0%*

CRÉDIT DÉBLOQUÉ EN INSTANTANÉ !
PASSEZ VOTRE MOIS SACRÉ DE
RAMADAN EN TOUTE SÉRÉNITÉ !
DU 01 AVRIL au 03 MAI 2022
Remboursement jusqu'à 12 mois

* Frais de dossier non inclus



BIC-COMORES

la synergie d'un réseau

atlantic group

* Offre soumise à conditions

AÉRIEN :

Les monomoteurs interdits de vols commerciaux...

L'aviation civile vient d'interdire aux avions monomoteurs d'effectuer des vols commerciaux avec passagers en Union des Comores. Une décision qui intervient après l'accident aérien d'un avion du même type exploité par AB Aviation. Le crash avait fait 14 victimes.

Coup dur pour le secteur. L'aviation civile (Anacm) vient d'interdire aux avions monomoteurs d'effectuer des vols commerciaux avec passagers en Union des Comores. En effet, hier mardi l'Anacm a pris une décision interdisant « tout contrat de location et d'affrètement des avions monomoteurs en transport commercial

[avec] passagers », peut-on lire dans le document qui précise que la décision « prend effet à compter de sa date de signature ».

Cette mesure intervient alors que l'avion qui était exploité par la compagnie AB Aviation et qui s'est abîmé en mer le 26 février dernier

avec 14 personnes à bord, était du même type. Une autre compagnie de droit comorien, Int'Air Iles, est propriétaire d'un avion du même modèle. Contacté par nos soins, son directeur général en tombe de sa chaise après que nous lui avons annoncé la nouvelle pour connaître sa réaction. Sans doute regrette-t-il

cette décision et estime que ceux qui ont une parfaite connaissance de sa Cessna Caravan « n'ont pas été entendus » pour donner leur avis. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

Andjouza Abouheir

AFFAIRE BAPALÉ :

Liberté provisoire pour tous les suspects

La Cour de sureté de l'État a remis la semaine dernière en liberté provisoire les personnes suspectées de « tentative de déstabilisation » dans l'affaire dite Bapalé, du nom de ce militaire décédé au cours d'un interrogatoire au camp militaire de Sangani au mois d'avril 2021.

Sangani à Anjouan suite à une enquête sur une tentative de déstabilisation du pays.

Une dizaine de personnes qui étaient arrêtées et placées en détention préventive à Anjouan viennent d'être toutes relâchées, a-t-on appris de source judiciaire. « Ils sont en liberté provisoire », précise le procureur de la République près du tribunal de première instance de Mutsamudu, et accessoirement vice-président de la Cour de sureté de l'État, Mohamed Amane. Ces mesures interviennent alors que les 19, 20 et 21 mars derniers trois procès relevant de la même Cour sont tenus à Anjouan. Il s'agit de l'affaire Loukmane Badrane qui faisait exploser des mines, celle du gouverneur déchu d'Anjouan qui avait essayé d'organiser une manifestation à Mutsamudu pour s'opposer aux réformes constitutionnelles de 2018, et enfin celle de Bobocha qui avait tenté d'attenter à la vie du chef



de l'État au moyen d'explosifs devant être embarqué dans son avion.

Après la mort de Bapalé, le gouvernement avait annoncé l'ouverture

d'une enquête aussi bien au niveau de l'armée, que du parquet de Mutsamudu « pour élucider les circonstances de cette mort tragique et déterminer les responsabilités des

uns et des autres ». Il avait dit « s'engager à tout mettre en œuvre pour que les premiers éléments d'investigations soient rendus publics aussitôt qu'ils seront disponibles, et pour que tout responsable d'acte répréhensible, que ce soit de l'armée ou de la population soit poursuivi afin que justice soit rendue au défunt et que de tels actes ne puissent plus se reproduire dans le pays ». Pour rappel, les proches de Bapalé avaient décidé d'exhumer le corps qui était couvert de *shirmani* complètement recouvert de sang. Ces libérations de détenus peuvent probablement être interprétées comme un geste de clémence des autorités politiques et judiciaires, au lendemain de la tenue du Dialogue inter-comoriens, initié par le Chef de l'Etat Azali Assoumani, en vue de décrier le climat socio-politique.

Andjouza Abouheir

COMMUNE DE MORONI

Une session extraordinaire attendue ce jeudi

Le conseil municipal de Moroni est appelé à siéger ce jeudi 14 avril. Le doute persiste quant à la tenue de cette session, vu les nombreuses péripéties soulevées dans cette démarche.

Dans une note référencée 22/001/CCM du 9 avril, les 39 conseillers municipaux signataires de la motion de déchéance demandent la convocation d'une session extraordinaire. Dans cette missive, les signataires reprochent à l'exécutif le « non respect de la loi relative à la décentralisation notamment en son article 9. Autre point de grief soulevé par les conseillers, il y'a aussi le « non respect de l'indivisibilité du droit des habitants à être informés des affaires de la commune et à être consultés sur les décisions qui les concernent dans la libre administration de la commune ».

La démarche a provoqué une levée de bouclier de certains signataires qui jugent infondée la convocation de la session extraordinaire. Certains y voient une brèche pour attaquer la démarche dans la mesure où certains signataires du document

se trouvent être aussi membres de l'exécutif de la Mairie. Une façon de dire que l'on ne peut être acteur et juge de son propre procès. En effet, dans la liste des signataires on trouve le nom de l'un des adjoints au Maire en l'occurrence le 2e adjoint Jean Mone Ahmed. Un connaisseur des rouages parle d'un vice de forme et de s'interroger de l'authentification des signatures.

« En pareil cas et dans une affaire aussi sérieuse que la révocation

d'un exécutif et de surcroît celui de la grande commune du pays, il fallait au préalable authentifier les signatures pour être sûr qu'il n'y a pas eu falsification car dans ce cas c'est tout le processus qui tombe à l'eau ». Et de continuer : « S'il s'avère que le processus de collecte des signatures est entaché d'une quelconque irrégularité, ce n'est pas tout simplement la démarche qui sera biaisé mais, c'est une occasion pour les adversaires de la motion d'atta-

quer devant les tribunaux les auteurs pour faux et usage de faux ».

Des inquiétudes qui ne semblent pas être partagés par les tenants de la motion. Légalistes jusqu'au bout, ils citent l'article 198.6 du code électoral pour justifier le bien fondé de leur requête. « Une majorité des deux tiers du conseil communal peut révoquer le mandat du maire et ses adjoints, soit à titre individuel soit dans leur ensemble », disent-ils. Se tiendra où se tiendra pas, telle est la

question. C'est là aussi où nous en sommes, suspendus à la réflexion Hitchcockienne.

AS Badraoui



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

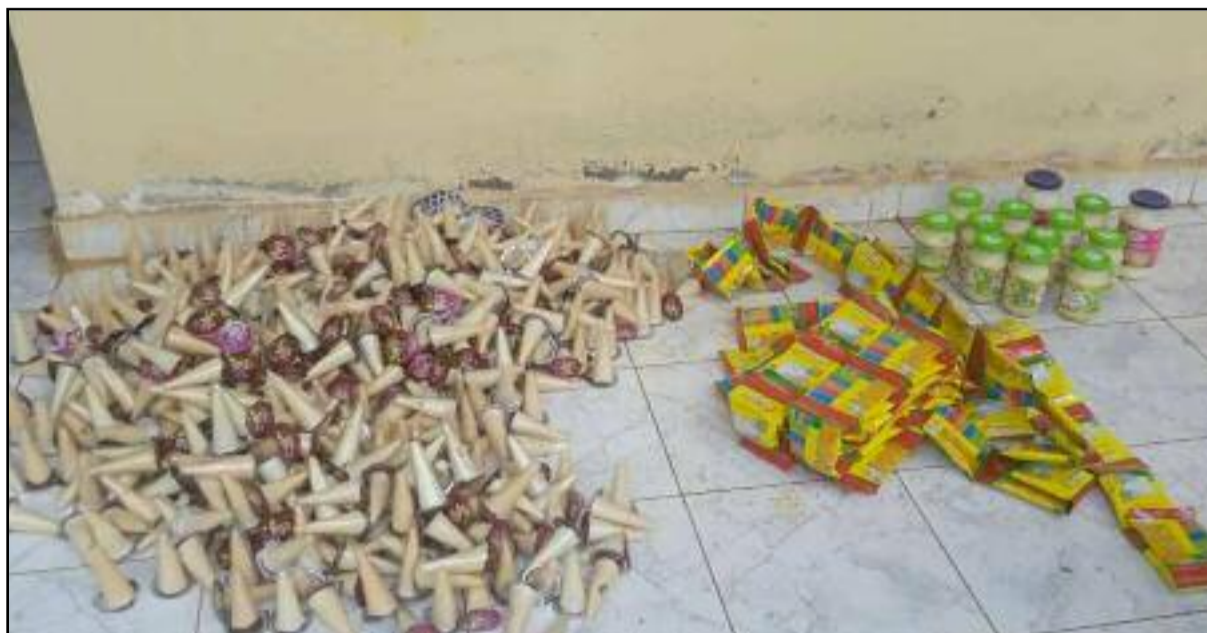
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Des produits périmés en vente ont été saisis par l'INRAPE

L'antenne mohélienne de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) a saisi plusieurs produits alimentaires périmés vendus dans les boutiques en ce mois béni de ramadan. Certains de ces produits sont brûlés. L'INRAPE tire la sonnette d'alarme. Il appelle la population à faire attention à la consommation de ces produits.

Lundi dernier, l'INRAPE (bureau de Mohéli) vient de saisir plusieurs produits alimentaires périmés. Il s'agit de boissons énergétiques, de lait de la marque Mélody, des mayonnaises, mais surtout des goûters pour enfants tels que chips, chocolats, bonbons, jus de paille, et autres. Ces produits impropres à la consommation ont tous été saisis dans quelques boutiques de la capitale et auprès des vendeurs du marché de Fomboni.

Certains sont périmés depuis novembre 2021 comme les chocolats « buddy », d'autres produits tels que les mayonnaises ont expiré depuis janvier 2022, ou tout récemment. Ces articles tels que le lait et la mayonnaise sont pourtant très prisés en ce mois de ramadan pour



la préparation du thé et de la salade, la vigilance est donc de mise pour les consommateurs.

« C'est vraiment triste de voir un vendeur qui se prétend musulman vendre des produits périmés dans sa boutique, sachant que ils constituent un danger pour les consommateurs » déplore Fawad Fahar, inspecteur en hygiène et salubrité alimentaire de l'INRAPE à Mohéli. Selon cet inspecteur, en vertu de la réglementation et du statut de l'INRAPE, une personne qui vend des produits alimentaires expi-

rés est considérée comme un assassin puisqu'il vend du poison. « Un produit périmé devient en quelque sorte comme du poison qui peut nuire voir même tuer une personne en cas de consommation » a-t-il averti avant d'ajouter « nous attendons la décision de nos supérieurs pour appliquer les sanctions relatives à ce genre d'infraction ».

Pour éviter toute contamination, ces produits ont été incinérés à Mbangani dans un vaste terrain vague. « Nous brûlons ces aliments pour éviter que les enfants viennent

les consommer » précise ce responsable. C'est dans ce sens que l'INRAPE appelle la population à vérifier la date de péremption puisque certains commerçants les effacent. « Si aujourd'hui nous avons saisi des produits périmés dans certains magasins, il faut noter que d'autres en profitent pour les vendre quand même donc méfiez-vous », alerte l'inspecteur.

Riwad

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Communiqué

Dans le journal écrit du quotidien Al Fajr paru ce lundi 04 avril 2022 dont le titre fait mention d'une complicité de malversation financière de notre établissement, nous souhaitons informer que ces accusations sont graves et totalement diffamatoires.

A noter que cette affaire est issue d'une opération commerciale dont la banque a reçu toutes les preuves et informations nécessaires avant l'exécution de la transaction. Il est également nécessaire de mentionner que l'Exim Bank Comores respecte toutes les dispositions nationales et internationales relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme.

Ce genre d'informations infondées est de nature à ternir l'image de la banque. C'est ainsi que l'Exim Bank Comores se réserve le droit d'entamer toute procédure légale pour faire valoir ses droits.



Demande de proposition de prix pour la fourniture de service d'entretien et de maintenance des groupes électrogènes et véhicules de Corps de la Paix aux Comores

Le Corps de la Paix du Gouvernement Américain aux Comores, dans le cadre de ses missions en Union des Comores recherche des mécaniciens expérimentés pour s'occuper à entretenir et maintenir ses générateurs SDMO et véhicules.

Les mécaniciens ou la société intéressée par cette offre peut obtenir les termes de références en envoyant un email à l'adresse suivant : PCComoros@peacecorps.gov avant le 29 Avril 2022.

Toute demande d'information ou toute question liée à cette offre, merci de vous renseigner en envoyant un email à l'adresse mentionnée ci-haut ou appeler au 360 01 03.

Mkazi, le 23 Mars 2022

RAMADAN ET ACTIVITÉS HUMANITAIRES

65 orphelins bénéficient d'un don de Wuzuri wadini

Pour la neuvième fois consécutive, l'association Wuzuri wadini a tenu encore sa promesse dans le cadre de ses activités religieuses et humanitaires, en apportant assistance aux orphelins, à des familles démunies, mais aussi en faisant la promotion de l'école coranique. Samedi dernier au siège de l'association, une soixantaine d'orphelins de Ngazidja ont reçu chacun des kits alimentaires.

Au cours d'une cérémonie voulue modeste, l'association religieuse et humanitaire dénommée Wuzuri wadini a remis samedi dernier, un lot de kits alimentaire composé de farine, riz, sucre, d'huile végétal, « mais aussi d'une somme d'argent », précise Adil Saïd

Ali, le chargé de communication de l'association. Selon lui, la prise en charge d'enfants orphelins et de familles nécessiteuses est une cause à laquelle « tout le monde est appelé à adhérer en fonction de ses capacités, puisqu'il s'agit d'une cause noble ». C'est ainsi qu'il appelle à la générosité de tous, notamment les autorités, et les parents pour veiller sur l'éducation et une assistance permanente des orphelins de notre pays.

Le chef religieux Saïd Abdallah Rifki, présent dans cette cérémonie et qui a pris la parole salue au passage cette initiative qui est recommandée par le prophète de l'islam. Il loue les efforts de cette organisation caritative en faveur des familles les plus démunies des Comores. En tant que prédicateur de notre pays, « nous



encourageons bien sur cette association qui se préoccupe de la promotion de l'éducation traditionnelle » a-

encourageons bien sur cette association qui se préoccupe de la promotion de l'éducation traditionnelle » a-

sociation a déjà gagné la confiance des musulmans, des partenaires étrangers plus particulièrement la diaspora comorienne qui n'hésitent pas à contribuer en temps opportun.

Quant à la question de savoir d'où viennent ces dons de l'association, la trésorière générale Frahati Ali Mmadi répond sans ambages. « Les aides et les fonds proviennent toujours d'une contribution des membres de l'ONG en France, La Réunion et Mayotte », affirme-t-elle avant d'ajouter qu'aujourd'hui, « Wuzuri wadini enregistre 207 orphelins dont 51 à Anjouan, 65 Ngazidja, 20 à Mohéli et 71 à Mayotte. Et tous sont désormais à notre charge » conclut-elle.

Ibnou M. Abdou

PLANIFICATION

Préparation de l'Analyse Environnementale Pays

Dans le cadre de ses activités, la Banque Mondiale contrôle régulièrement et établit des comptes rendus sur de nombreux aspects du développement de ses pays clients. C'est ainsi que l'Analyse Environnementale de Pays (Country Environmental Analysis ou CEA) est l'un des outils de diagnostic essentiels au niveau des pays permettant de procéder à une évaluation systématique des priorités de développement environnementales, des implications environnementales des politiques fondamentales et de l'aptitude des pays à prendre en main leurs priorités.

Dans ce contexte, la Banque Mondiale appuie la préparation de l'Analyse Environnementale Pays pour l'Union des Comores et un atelier de consultation des parties prenantes a été organisé les 7 et 8 avril à l'hôtel Retaj. La CEA a pour objectif d'évaluer de manière systématique les enjeux environnementaux auxquels le pays est confronté en vue de l'élaboration des recommandations politiques et de l'identification d'investissements prioritaires

pour une croissance économique durable. Cette analyse devrait permettre au gouvernement de se positionner sur les aspects environnementaux en lien avec le développement économique et social.

Elle est préparée en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de la Pêche de l'Environnement et du Tourisme avec l'appui d'experts de l'Institut Deltares, de l'Association d'Intervention pour le Développement de l'Environnement (AIDE Comores) et de l'Université des Seychelles. L'atelier avait pour but de discuter des résultats intermédiaires du rapport avec les parties prenantes. Il a réuni des représentants des institutions publiques, paraétatiques, universitaires et des acteurs non-étatiques (société civile et secteur privé).

Quatre groupes de travail ont été mis en place à l'issue de la première journée. Les quatre thématiques retenues sont l'Agriculture, la forêt, les ressources en eau et le secteur marin en liaison avec l'économie bleue. Les groupes avaient mis en avant les défis auxquels les secteurs avaient à faire face et ont propo-

sé des solutions. Il s'agissait aussi de se baser sur des projets ou programmes réussis pour un retour d'expérience.

Des discussions animées ont été menées autour du concept d'économie bleue. Il faut savoir que le but de l'exercice était de décliner ce qu'il convient de faire et non pas s'appesantir sur des recommandations qui finissent la plupart du temps au fond d'un tiroir. On a pu noter que les participants ont pris à cœur le travail et les organisateurs n'ont

pas manqué de remercier les uns et les autres du travail abattu tout au long de ces deux jours.

Pour le commissaire général au Plan, M. Fouad Goulam qui a ouvert l'atelier : « Cette analyse environnementale est donc un outil inestimable pour évaluer ces défis et proposer des perspectives solides sur un développement durable et résilient. Ainsi ce travail s'aligne aux priorités nationales tel que définies dans le plan Comores Émergent à l'horizon 2030 et son plan de

développement intérimaire. Ce pourquoi j'exhorte l'ensemble des participants d'apporter leurs contributions pour compléter tout manque d'information éventuelle en vue de consolider le travail réalisé et de pouvoir ainsi se l'approprier». En effet, la CEA a pour objectif de fournir une base analytique en vue de l'élaboration de recommandations politiques et d'aider à définir les investissements prioritaires.

Mmagaza



Au centre Fouad Goulam

Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses États membres.

Si vous êtes motivés et prêts à relever des défis, la COI, pour son Unité de Veille Sanitaire - Réseau SEGA One Health, est à la recherche de :

Un(e) Responsable de suivi-évaluation

Le dossier d'appel à candidatures peut être obtenu comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI (www.commissionoceanindien.org)
- Au Département des Ressources Humaines à l'adresse e-mail suivante : hr@coi-ioc.org

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Mardi 26 avril 2022 à 16h00 (heures de Maurice)**.

FOOTBALL

Chassé-Croisé en tête du championnat

Même en période de trêve, le championnat régional de football de Ngazidja n'en finit plus de parler de lui. Alors que Volcan menait d'un point, la commission d'homologation vient de donner raison à USZ concernant son match de la 14e journée contre JACM de Mitsoudje.

Décidément les deux clubs de Moroni jouent à ne plus se quitter. Le cache-cache continue au sommet du classement de la ligue de Ngazidja de football. L'Union sportive de Zilimadjou est de nouveau en tête du classement du championnat régional grâce à la décision rendue par la commission d'homologation et de discipline ce mardi 5 avril. Par le procès verbal n°22-014/CHD/LDNG/FFC, la commission a décidé de donner le match de la 14e journée à l'Union Sportive de Zilimadjou. Le motif avancé par la commission de discipline est que, malgré l'interdiction de terrain des supporters de JACM, ils ont eu accès au terrain et même ont proféré des menaces à l'endroit de l'arbitre central. Des menaces



qui ont conduit ce dernier à arrêter la rencontre. Et en vertu de l'article 117.2 « JACM club perd le match par forfait avec une amende de 100 000 kmf ».

En plus de la perte des points et 3 buts encaissés, les rouges de

Mitsoudje sont « condamnés à jouer le reste de ses matchs dans un terrain neutre ». Malgré la pression exercée par Volcan club depuis la 12e journée où il avait pris les rênes du championnat après sa victoire contre Ngaya

club (1-2) le 19 mars dernier, l'Union sportive de Zilimadjou, n'aura perdu la tête du championnat que le temps de 3 petites journées. La fin du championnat promet d'être intéressante et toute l'attention sera tournée

vers le Volcan club de Moroni. Privé de terrain pour le restant de la saison et pour toute la saison prochaine, les verts de Moroni devront se démultiplier pour espérer déloger le double champion des Comores et de Ngazidja qui rêve d'une troisième sacré d'affilé.

A 7 journées de la fin du championnat, les débats sont relancés entre les frères ennemis de la capitale pour savoir qui aura le dernier mot dans une saison pleine de rebondissements en dehors comme sur les terrains. Surtout que le duel n'est arbitré par aucuns des poursuivants. A moins d'une hécatombe des deux clubs de la capitale, le premier poursuivant (FC Hantsindzi) relégué à 13 longueurs du premier du championnat ni US Ntsaweni avec ses 22 points ne peuvent menacer les deux leaders. La reprise du championnat après la fin du ramadan promet des étincelles. En attendant un probable appel, le double champion des Comores se réjouit des deux points d'avance qu'il a pris sur son rival.

AS Badraoui



Expertise France recrute un.une chef.fe de projet pour assurer la gestion quotidienne du projet d'assistance technique au secteur de la justice en Union des Comores en lien avec le siège. Elle sera amené.e à travailler en étroite collaboration avec les autorités judiciaires, l'Agence française de développement, l'Ambassade de France aux Comores.



Intitulé du poste : Chef.fe de projet

Pays : Moroni à mi-temps entre le ministère de la Justice et la cellule d'appui mutualisée Expertise France avec des déplacements dans toute l'Union des Comores

Mode de contractualisation : Contrat salarié à Durée Déterminée renouvelable via société de portage

Durée de contrat : 12 mois renouvelables

Objectif du Projet COMJUS 2

L'Agence Française de Développement et Expertise France se sont engagées à travailler sur la continuité des actions entreprises et d'accompagner le processus de formation initial de ces professionnels de la justice. Le projet Mahakama Ya Wusawa (« Justice pour tous ») ou « Justice équitable », en Shikomori, devrait être lancé en mai 2022 et l'assistance technique internationale opérée par Expertise France. Il s'articulera autour de trois composantes :

- Mettre en place/assurer la formation initiale professionnalisant des auditeurs de justice et greffiers, pour deux promotions successives.
- Concevoir et organiser un parcours de préparation aux concours et un second concours.
- Assurer la pérennisation du processus/dispositif de recrutement et de formations des professionnels de la justice.

Responsabilité hiérarchique : sous la responsabilité hiérarchique du Responsable du pôle Justice basé à Paris.

Lien fonctionnel : au sein d'Expertise France, travaille en étroite collaboration avec la chargée de projet basée à Paris et

trois experts clés internationaux. Sous la responsabilité fonctionnelle du/de la Coordinateur.rice régionale et de la Coordinatrice des fonctions transverses basé.e.s à Moroni.

Missions du/de la chef.fe de projet :

- Gestion opérationnelle des activités de l'assistance technique
- Assurer la bonne exécution du contrat : mise en œuvre des activités, exécution du budget, suivi/évaluation, audit ;
- Programmer/coordonner/piloter l'ensemble des activités de l'assistance technique : mobilisation des partenaires terrain, définition du cadre des missions d'expertise court-terme (élaboration des termes de référence et soumission à validation de la CGP, relecture des livrables et soumission à validation de la CGP), accompagnement à la mise en œuvre et suivi des activités ;
- Organiser les missions d'expertise et de coordination : élaboration du programme de mission en lien avec les partenaires locaux et les experts, accueil/briefing des experts à leur arrivée sur place/débriefing à leur départ, relais organisationnel/logistique en lien avec la cellule d'appui mutualisée (CAM) d'EF à Moroni ;
- Assurer le suivi-évaluation du projet : orientation de l'expertise S&E, mise à jour des outils de pilotage et du tableau de bord du projet (suivi de l'exécution des activités, des indicateurs de résultat, etc.) ;
- Assurer l'élaboration des rapports d'activités intermédiaire et finaux (narratifs et financiers) selon l'échéance et les modalités contractuelles, puis leur diffusion auprès des partenaires en lien avec le siège et la CAM ; Préparer le plan de communication et de visibilité, en assurer la diffusion et préparer les actions de communication du programme.

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive et peut se voir étendre en fonction de l'évolution du programme et à la

demande du siège d'Expertise France.

Diplômes et compétences :

- Formation bac +5 en droit, sciences politiques, relations internationales, gestion de projets de coopération internationale ou équivalent ;
- Maîtrise parfaite du français ; Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Excellent relationnel (capacité à nouer avec ses interlocuteurs des relations de confiance fluides et constructives) ; Rigueur et respect des délais ; Dynamisme et réactivité ;
- Maîtrise des outils informatiques et de communication (Internet, traitement de texte, Word, Excel).
- Expérience d'au moins 5 ans en coordination / gestion de projet de coopération ;
- Expérience dans le secteur de la justice, des droits humains ou de la réforme du secteur public ;
- Être habile, capable d'organisation, de coordination et de rigueur dans la rédaction des différents documents requis ; Être apte à travailler en équipe.
- Disposer d'une connaissance des questions relatives au système judiciaire, à la formation du personnel judiciaire (magistrats, notaires, greffiers, avocats et huissiers) et institutions.

Informations complémentaires :

- Offre complète disponible sur le site Expertise France à l'aide de ce lien <https://bit.ly/3uaFO3M>

- Poste à pourvoir dès que possible. Merci d'adresser le CV et la lettre de motivation à l'attention de rh.comores@expertisefrance.fra plus tard le 21 avril 2022.